



PREFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

ARRETE

**modifiant la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc**

LE PREFET DES CÔTES D'ARMOR
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2006 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2008 modifié les 22 avril et 21 septembre 2009 portant la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc;

VU la délibération du Conseil Régional de Bretagne du 15 avril 2010 désignant ses représentants dans différents organismes extérieurs et notamment les commissions locales de l'eau ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Brieuc du 23 mars 2010 désignant sa représentante à la commission locale de l'eau du SAGE de la baie de Saint-Brieuc ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Côte de Penthièvre du 4 février 2010 modifiant la désignation de ses représentants à la commission locale de l'eau du SAGE de la baie de Saint Brieuc

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc institué par arrêté du 4 mai 2006 est fixée ainsi qu'il suit :

**I – COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

Représentants du Conseil Général des Côtes d'Armor :

- M. Loïc RAOULT, Conseiller Général du canton d'Etables-sur-Mer (Inchangé) ;

- Mme Christine ORAIN, Conseillère Générale du canton de Ploufragan (Inchangé) ;
- M. Alain CADEC, Conseiller Général du canton de Saint-Brieuc Nord (Inchangé)

Représentant du Conseil Régional de Bretagne :

- M. Michel MORIN

Représentants des structures de gestion de l'eau :

1/ Ville de Saint-Brieuc (Bassin versant du Gouët) :

- Mme Marie-Claire DIOURON

2/ Sivom de la Baie (Bassin versant de l'Urne ; anse d'Yffiniac) :

- M. Alain LAFROGNE (Inchangé)

3/ Syndicat mixte de la Côte du Goëlo (Bassin versant de l'ic) :

- M. Alan DOMBRIE (Inchangé)

4/ Communauté de communes de la Côte de Penthièvre (Bassins versants Islet – Flora) :

- M. Christian LUCAS (Inchangé)

5/ Lamballe-Communauté (Bassin versant du Gouessant)

- M. Jean-Luc BARBO (Inchangé)

5/ Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor:

- M.Jean LE HENAFF (Inchangé)

Représentants des maires et EPCI :

1/ Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc :

- M. Jean BASSET (Inchangé)
- M. André QUELEN (Inchangé)
- M. Yvon LE COAT (Inchangé)
- Mme Véronique LAUTREDOU (Inchangé)
- Mme Sylvie GUIGNARD (Inchangé)
- M. Bernard LE RUN (Inchangé)
-

2/ Lamballe Communauté :

- M. Pierrick THEFANY (Inchangé)
- M. Daniel BARON (Inchangé)
- M. Michel HERVE (Inchangé)

3/ Communauté de communes du Sud Goëlo :

- M. Louis GAUFFENY (Inchangé)

4/ Communauté de communes de la Côte de Penthièvre :

- M. Jean-Paul MANIS

5/ Communauté de communes du Pays de Quintin :

- M. Jean-Yves LOYER (Inchangé)
- M. Yves BRIENS (Inchangé)

6/ Communauté de communes du Pays de Moncontour :

- M. Constant RAMEL (Inchangé)

7/ Communauté de communes Centre Armor Puissance 4 :

- M. Guy JOLLY (Inchangé)

8/ Communauté de communes du Pays de Matignon :

- M. Pierre BERTRAND (Inchangé)

9/ Le Leff Communauté:

- M. Denis FOLLET (Inchangé)

10/ Communauté de communes Arguenon-Hunaudaye

- M. Michel GESRET (Inchangé)

II – COLLEGE DES USAGERS, RIVERAINS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS CONCERNEES

Représentants de la Chambre d'Agriculture des Côtes-d'Armor :

- Mme Danielle EVEN (Inchangé)
- M. Yves Marie BEAUDET (Inchangé)
- M. Jean-Jacques RENE (Inchangé)

Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor :

- M. Bernard PENAULT (Inchangé)

Représentant du Syndicat départemental de la propriété privée rurale :

- M. Yves DE CATUELAN (Inchangé)

Représentant de la section régionale de la conchyliculture de la Bretagne nord :

- M. Didier DESBOIS (Inchangé)

Représentant de la fédération des Côtes-d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

- M. Alain DUMONT (Inchangé)

Représentants des associations de protection de la nature agréées :

1/ Fédération Côtes d'Armor Nature Environnement – Fapen (Changement de dénomination)

- M. André OLLIVRO (Inchangé)

2/ L'association Vivarmor Nature – GEPN :

- M. Albert CORBEL (Inchangé)

3/ L'association Eau et Rivières de Bretagne :

- M. Célestin LE ROUX (Inchangé)

Représentante de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc :

- Mme Rachèle LE BORGNE (Inchangé)

Représentant de la fédération des coopératives agricoles des Côtes-d'Armor :

- M. Alain MARTIN (Inchangé)

Représentant de l'association de sauvegarde des moulins de Bretagne :

- M. Jean-Paul LAMOUR (Inchangé)

Représentante de l'association des consommateurs UFC-Que choisir:

- Mme Danielle RAOUL (Inchangé)

Représentant d'INPACT Bretagne (Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale) :

- M. Yann YOBE (Inchangé)

Représentant des producteurs d'hydroélectricité :

- Monsieur le directeur de l'unité de production Centre d'EDF ou son représentant (Inchangé)

Représentant du comité départemental de canoë-kayak des Côtes d'Armor

- M. Julien RAULT (Inchangé)

III – COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre) (Changement de dénomination)

Le préfet des Côtes-d'Armor ou son représentant (le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc) (Inchangé)

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne ou son représentant ((Changement de dénomination)

Le chef de la mission inter services de l'eau des Côtes d'Armor ou son représentant (Inchangé)

Le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor ou son représentant (changement de dénomination)

La déléguée interrégionale de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ou son représentant (Inchangé)

Le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant (Inchangé)

Le directeur d'IFREMER ou son représentant (Inchangé)

Le directeur du centre de valorisation des algues (CEVA) ou son représentant (Inchangé)

Le directeur de l'INRA ou son représentant (Inchangé)

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le président de la commission locale de l'eau du SAGE de la baie de Saint-Brieuc sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs, sur le site Internet du Pays de Saint-Brieuc (www.pays-de-saintbrieuc.org) et sur le site Internet national www.gesteau.eaufrance.fr.

Saint-Brieuc, le 18 mai 2010

Le PREFET,

Jean-Louis FARGEAS

